

ARRONDISSEMENT
D'AMIENS

COMMUNE DE LIGNIERES CHATELAIN

CANTON DE
POIX DE PICARDIE

Compte rendu du conseil municipal

SESSION ORDINAIRE DU 11 FEVRIER 2021

Convocation du 03 février 2021

Affichage du 25 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le onze février, à dix-huit heures trente, le **Conseil Municipal de LIGNIERES-CHATELAIN**, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Hubert AVET**, Maire.

Etaient présents : M. Avet Hubert, Mme Boulet Sylvie, M. Créte Adrien, Mme Créte Marie, M. Desplains Yannick, M. Freulet Romain, Mme Kutz Caroline, M. Noblecourt Jean-Michel, M. Ravanne Georges et Mme Stamper Michèle.

Etait absente excusée : Mme Avet Anaïs.

Secrétaire de séance : Mme Créte Marie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Ordre du jour

- ↳ Compte-rendu de la séance du 20 octobre 2020,
- ↳ Remplacement tracteur tondeuse,
- ↳ Aménagements bouches d'égout,
- ↳ Enrobé à froid,
- ↳ Travaux parking Rural Master,
- ↳ Travaux APAVE,
- ↳ Logement 16 place de la Mairie : Contrat gaz,
- ↳ Projets,
- ↳ Admission en non-valeur,
- ↳ Questions diverses.

1 – REMPLACEMENT TRACTEUR TONDEUSE

La séance ouverte, le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a demandé des devis pour le remplacement du tracteur tondeuse incluant les offres de rachat de notre tracteur.

Les devis portant sur des marques différentes mais de même qualité sont les suivants :

- Rural Master : Tracteur Marque LS Tractor
Montant TTC : 19 272 € - Reprise : 5 000 € = 14 272 €
Pas d'extension de garantie de 5 ans ou 2 500 heures,
- LAMBIN MOTOCULTURE : KUBOTA BX 261 DV
Montant TTC : 18 960 € - Reprise : 4 000 € : 14 960 €
Extension de garantie 5 ans ou 2500 heures
Attention « l'offre de reprise peut être revue à la baisse si panne soulevée une fois le matériel dans nos locaux »

- EV AGRI : KUBOTA BX 261 DV
Montant TTC : 18 360 € - Reprises : 3 333 € : 15 027 €
Extension de garantie 5 ans ou 2 500 heures.

Monsieur FREULET Romain indique qu'il ne prendra pas part aux délibérations pour éviter tout conflit d'intérêt.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Approuvent le remplacement du tracteur tondeuse,
- Retiennent le devis de EV AGRI d'un montant après reprise du tracteur de 15 027 € TTC (Quinze mille vingt-sept euros toutes taxes comprises).

2 – ADMISSION EN NON-VALEUR

La séance ouverte, le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget de la Commune. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Un état des produits irrécouvrables a été dressé par le Comptable Public. Il demande une admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet d'un recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution.

Les conséquences de l'admission en non-valeur ont pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable.

Les écritures concernées sont :

Année	N° Titre	Nature de la recette	Montant
2012	23	Location salle des fêtes	150.00 €
2012	23	Remb. Frais location salle des fêtes	21.33 €
2012	53	Solde location salle des fêtes	10.00 €
Total			181.33 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- D'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessus pour un montant total de 181,33 € conforme aux listes dressées par le comptable public n°4231165131 et 425627.531,
- D'inscrire les sommes nécessaires au chapitre 65, article 6541 sur le Budget Primitif 2021,
- Autorisent le Maire à signer les demandes d'admission en non-valeur des produits irrécouvrables transmises par le Comptable Public.

3 – AJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR

La séance ouverte, le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il souhaite ajouter des points à l'ordre du jour car certains dossiers sont tombés après la rédaction de la convocation.

Les points sont les suivants :

- Il souhaite aménager la place de la Mairie car les camions sont en train de tout abîmer,
- Passer le remplacement du candélabre aux abords du 37 route de Normandie en dépense d'investissement : le dossier d'assurance n'a pas abouti faute de responsable.
- Acheter une tronçonneuse,
- Acheter un compresseur 100 litres,
- Participer à l'appel d'offre lancé par le Centre de gestion pour le renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires,
- Reprise des Restes à Réaliser 2020.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent l'ajout des points ci-dessus à l'ordre du jour.

4 – RENOUELEMENT DU MARCHÉ D'ASSURANCES STATUTAIRE AU 1^{ER} JANVIER 2022

Le Centre de Gestion de la Somme offre à ses collectivités et établissements publics affiliés l'opportunité de pouvoir souscrire un contrat d'assurances statutaire garantissant les frais laissés à leur charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en matière de protection sociale, en mutualisant les risques.

Ce contrat couvrira tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident de travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, temps partiel thérapeutique, maternité-paternité-adoption,
- Agents affiliés à l'IRCANTEC : accident de travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité-paternité-adoption.

Et aura les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans à effet du 1^{er} janvier 2022,
- Régime de contrat : capitalisation,
- Nombre d'agent affiliés à la CNRACL recensés au 31 décembre 2020 : 1,
- Nombre d'agent affilié à l'IRCANTEC au 31 décembre 2020 : 1.

S'agissant d'un contrat groupe ouvert à adhésion, au terme de la consultation, la collectivité territoriale aura la faculté de ne pas adhérer, pour tout ou partie, à ce nouveau contrat.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- De charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme de négocier un contrat d'assurances statutaires auprès d'une compagnie d'assurance agréée pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025,
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

5 – ACHAT D'UNE TRONCONNEUSE

La séance ouverte, le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que pour couper les branches, notre employé communal n'est pas équipé.

Il souhaite acheter une tronçonneuse avec un guide de 35 cm et présente les devis :

- EV AGRI : HUSQVARNA : 449 € TTC,
- RURAL MASTER : STIHL : 359.10 € TTC,
- LEROY MERLIN : HUSQVARNA : 399 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Approuvent l'achat d'une tronçonneuse avec un guide de 35 cm,
- Valident le devis de RURAL MASTER d'un montant de 359.10 € TTC (Trois cent cinquante-neuf euros et dix centimes).

6 – ACHAT D'UN COMPRESSEUR 100 LITRES

La séance ouverte, le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que pour souffler son tracteur ou regonfler un pneu, notre employé communal n'est pas équipé.

Il souhaite acheter un compresseur de 100 litres et présente les devis :

- EV AGRI : JETCO : 400 € TTC,
- RURAL MASTER : PRO : 269.10 € TTC,
- BRICO MARCHÉ : PRODIF : 349 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Approuvent l'achat d'un compresseur 100 litres,
- Valident le devis de RURAL MASTER d'un montant de 269.10 € TTC (Deux cent soixante-neuf euros et dix centimes).

7 – RESTES A REALISER 2020 CREDIT A REPORTER AU BUDGET 2021

La séance ouverte, le Maire propose à l'Assemblée de voter les crédits à reporter au budget 2021 tels que présentés ci-dessous :

Restes à réaliser 2020			
Chapitre	Prévisions budgétaires	Crédits consommés	Restes à réaliser Crédits à reporter
DEPENSES			
21	24 050 €	13 819.30 €	10 230.70 €
TOTAL ARRONDI			10 200 €

Crédit à reporter au budget 2021	
Article	Montant
DEPENSES	
2128 : Autres agencements et aménagements de terrain	8 700 €
2135 : Installations générales, agencements, aménagements...	1 500 €
TOTAL	10 200 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuve les crédits à reporter au budget 2021.

8 – REMPLACEMENT CANDELABRE ACCIDENTE

La séance ouverte, le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'un candélabre a été remplacé aux abords du 37 route de Normandie après avoir été percuté par un véhicule.

Un dossier d'assurance a été monté mais n'a pas abouti faute de responsable connu.

Par conséquent la facture devra être réglée par la Commune.

Les travaux ont été réalisés par la Société ENGIE Solutions pour un montant de 1 362.55 € TTC.

Monsieur le Maire indique que les crédits nécessaires ont été inscrits au compte 2135 Installations Générales, agencements, aménagements... lors de la reprise des restes à réaliser validés précédemment.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Valident le paiement de la facture de la Société ENGIE Solutions d'un montant de 1 362.55 € TTC (Mille trois cent soixante-deux euros toutes taxes comprises) au compte 2135 : Installations Générales, agencements, aménagements...

9 – AMENAGEMENT PLACE DE LA MAIRIE

La séance ouverte, le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il devient urgent d'aménager la place de la Mairie pour que les camions ne puissent plus endommager les haies : une est devenue quasi-inexistante l'autre vient d'être entamée.

Deux solutions ont été étudiées :

- Installation de poteaux en ferraille bétonnés mis en place par les membres du Conseil Municipal : environ 2 600 €,
- Installation de pierres naturelles : Devis de Carrières du Boulonnais : livraison d'une semi-remorque soit environ 27 tonnes au prix de 38 € HT la tonne : soit environ 1 026 € HT soit 1 231.20 € TTC, avec des pierres en rab.

L'installation de pierres est à privilégier car même si un camion arrive à en déplacer une, il sera facile de la remettre en place.

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 2128 Autres agencements et aménagements de terrain.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- valident l'installation de pierres place de la Mairie,
- autorisent le Maire à valider le devis de Carrières du Boulonnais.

10 – QUESTIONS DIVERSES N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DELIBERATION

Réunion de Conseil : Afin de prendre en compte les obligations professionnelles de chacun, les futures réunions de conseil auront lieu le jeudi à partir de 20 heures sauf cas de force majeure.

Remerciements : pour le prêt du broyeur de végétaux de Monsieur NOBLECOURT Jean-Michel. Suite à l'entretien du terrain Résidence des Houx (arbres coupés et curage du fossé) les branches ont été passées au broyeur. La Commune dispose de copeaux pour pailler les massifs.

Lecteur I CAD : la Commune a répondu à une enquête sur les abandons d'animaux et a été dotée d'un lecteur I CAD. Ce dispositif nous permettra à l'avenir et en cas de besoin d'identifier les animaux perdus dès lors qu'ils ont une puce électronique.

Haies / tour de ville : A deux reprises (juin 2020 et août 2020), nous avons indiqué que les haies en bordure de voies communales doivent être taillées de façon à respecter les alignements des parcelles et ne pas gêner le passage des véhicules et des piétons.

Un état des lieux sera réalisé et les propriétaires ne respectant pas cette obligation seront informés par courrier recommandé avec avis de réception de la date butoir fixée.

Les haies seront alors taillées par notre employé communal et le temps passé sera facturé au tarif en vigueur. Les branches seront mises dans les terrains des propriétaires concernés.

Manque de pression d'eau : Le syndicat d'eau s'est penché sur la question et des travaux vont être réalisés. Un presseur va être installé dans un petit bâtiment (coût environ 40 000 €) à la charge du syndicat.

Reportage sur Lignières : un article est paru dans Le Courrier Picard intitulé « Jeunes et municipalités souhaitent mettre en valeur leur village ».

On peut y lire « Bientôt présents dans les villages du Canton Si les trois jeunes amis réalisent actuellement des vidéos sur Croixrault, « nous avons pour ambition de s'ouvrir aux autres Communes du Canton », dévoilent-ils. « Et pourquoi pas commencer par Lignières-Châtelain, là où vit Thibault, notre caméraman. » » Nous serons heureux de les accueillir.

Elections Régionales et Départementales : elles auront lieu les 13 et 20 juin 2021 dans la salle des fêtes. Le bureau de vote sera équipé de deux urnes. Deux tables seront installées avec le matériel électoral :

- une table pour les élections Régionales,
- une table pour les élections Départementales.

Compte administratif 2020 : Sur l'exercice 2020, nous enregistrons un excédent de fonctionnement de 42 426.45 € et un excédent d'investissement de 16 611.36 €.

L'excédent total cumulé avec les années antérieures est de 144 947.95 €.

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 11 février 2021.

Certifié conforme

